

UNDF
RECEIVED 17 NOV 2008
14:00 HRS

Arusha, le 15 novembre 2008

Prisonniers politiques de l'ONU
Centre de Détention de l'ONU (UNDF)
Arusha – Tanzanie

Monsieur le Président du Conseil de Sécurité de l'ONU,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de Sécurité de l'ONU,
Monsieur le Secrétaire Général de l'ONU,
Monsieur le Président du TPIR,
Mesdames et Messieurs les Juges du TPIR.

Objet : Transmission de notre Communiqué du 15 novembre 2008

Mesdames et Messieurs,

Nous, Prisonniers politiques de l'ONU à Arusha – Tanzanie, avons l'honneur de vous transmettre en annexe notre **Communiqué publié à l'occasion du premier anniversaire de la "Déclaration des accusés et condamnés du TPIR énonçant leur statut de Prisonniers politiques des Nations Unies"**.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre haute considération.

Les signataires (voir liste annexée au communiqué)

Copie pour information :

- Monsieur le Greffier du TPIR, à Arusha ;
- Monsieur le Procureur du TPIR, à Arusha ;
- Madame/Monsieur l'Avocat(e) de la Défense (tous) ;
- Monsieur le Président de l'ADAD, à Arusha ;
- Commission des Droits de l'homme, à Genève ;
- Commission Internationale des Juristes, à Genève ;
- Association Américaine des Juristes ;
- Association internationale des Juristes démocrates, New Delhi ;
- Cour Européenne de Justice ;
- Cour Européenne des Droits de l'Homme, à Strasbourg ;
- Amnesty International à Londres ;
- Familles des signataires ;
- Centre de lutte contre l'impunité et l'injustice au Rwanda, à Bruxelles ;
- Forces Démocratiques Unifiées (FDU) ;
- SOS Rwanda-Burundi ;
- Association Dukomere, à Bruxelles ;
- FIDH, à Paris;
- International Crisis Group (ICG);
- Human Rights Watch;
- La Presse.

Prisonniers politiques de l'ONU
Centre de Détention de l'ONU (UNDF)
Arusha – Tanzanie

Communiqué publié à l'occasion du premier anniversaire de la “Déclaration des accusés et condamnés du TPIR énonçant leur statut de Prisonniers politiques des Nations Unies”.

Une année de lutte soutenue pour la Vérité et la Justice.

Après une profonde analyse de l'action menée par le Tribunal pénal international pour le Rwanda depuis sa création, 31 prisonniers ont constaté que ce Tribunal “n'a rempli aucune de ses missions, mais a plutôt été détourné pour servir d'instrument de la politique extérieure de certaines puissances, membres du Conseil de Sécurité et pour renforcer la dictature militaire établie au Rwanda par le FPR en excluant la communauté hutue du pouvoir, notamment, au moyen d'une culpabilisation collective et d'une justice inique fondée sur l'appartenance ethnique”.

Estimant que le TPIR les a emprisonnés pour des motifs d'ordre politique, ils se sont déclarés, le 15 novembre 2007, **Prisonniers Politiques de l'Organisation des Nations Unies** et se sont engagés à “désormais agir en tant que tels notamment en dénonçant devant l'opinion publique internationale l'iniquité des procès et des jugements rendus par ce Tribunal sous le contrôle des criminels du FPR et de ses puissants sponsors, avec pour mission réelle mais inavouée d'imposer la justice du Vainqueur”. D'autres prisonniers ont, dans la suite, partagé cette analyse et se sont engagés également sur cette voie.

Ce 15 novembre 2008, nous constatons que malgré de nombreux obstacles, nous avons contribué à faire comprendre que le régime du FPR est une dictature tortionnaire à laquelle il ne faut accorder aucun crédit, que certains de ses hauts dirigeants ont commis des crimes graves contre l'humanité, qu'il faut les poursuivre et les traduire devant la justice internationale. Nous avons lutté, par une abondante correspondance, contre le transfert, vers le Rwanda, des accusés en attente de procès et des personnes condamnées par le TPIR. Nous avons dénoncé le mensonge, les contre-vérités et les tentatives de détournement de la mission du TPIR.

Nous nous sommes exprimés sur tous les dossiers visant à occulter la vérité et à compromettre la justice au sein du TPIR en attirant l'attention de cette institution et de la Communauté internationale sur les dérives qui hypothèquent irrémédiablement la paix dans la région et la réconciliation du peuple rwandais.

Le tableau en annexe témoigne de l'ampleur de la tâche et de notre détermination à faire entendre nos préoccupations légitimes. Malheureusement, les destinataires de nos revendications sont en général restés sourds ou ont prêté une oreille peu attentive à nos appels, de telle sorte que beaucoup de nos recommandations restent encore ignorées.

À l'occasion de ce premier anniversaire, et compte tenu :

- De la stratégie de fin de mandat en cours au sein du TPIR ;
- De la situation dramatique qui prévaut actuellement dans la province du Nord Kivu, à l'Est de la République Démocratique du Congo, où l'armée du Général Président Paul Kagame est engagée, avec les hommes du Général rebelle congolais Laurent Nkunda, dans une guerre dévastatrice qui a fait déjà des milliers de morts et jeté dans l'errance plus d'un million de personnes ;

Nous réitérons notre demande aux autorités de l'ONU :

- 1) De ne pas prolonger le mandat du TPIR d'une période de seulement une année, mais de lui donner un temps suffisant lui permettant de mener les procès qui restent dans le strict respect de son Statut et de son Règlement de procédure et de preuve ;
- 2) De veiller à ce que le TPIR mette à la disposition des condamnés les facilités nécessaires en vue de la préparation des demandes en révision de leurs jugements ;
- 3) D'appeler le TPIR à procéder, sans plus tarder, à l'inculpation et à l'arrestation du Général Paul Kagame et ses collaborateurs, accusés de crimes graves contre le droit international humanitaire ;
- 4) De garantir le respect strict des missions du TPIR telles qu'inscrites dans la Résolution 955 du 8 novembre 1994, et de veiller à son indépendance et à son impartialité ;
- 5) D'intervenir pour faire cesser la traque et les arrestations arbitraires et discriminatoires contre les Hutus en exil qui sont faites sur base de listes sauvages établies par le régime FPR dont le sinistre dessein est de faire taire toute contestation politique contre la dictature installée au Rwanda, voire même, anéantir les Hutu ;
- 6) De dénoncer le chantage du régime FPR contre les États qui s'acquittent de leur obligation d'arrêter et de faire juger les membres de cette organisation terroriste accusés de crimes graves contre le droit international humanitaire ;
- 7) D'appeler la Cour pénale internationale à procéder, sans tarder, à la poursuite de tous ceux qui ont commis et continuent à commettre des crimes graves contre le droit international humanitaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo.

Nous demandons au Conseil de Sécurité et au Secrétaire Général de l'ONU de s'investir dans la lutte contre la politisation de la justice internationale par certains Chefs d'État africains qui, au lieu de soutenir la lutte contre l'impunité, constituent une sorte de ligue protectrice des personnalités politiques et militaires présumées responsables de graves crimes contre l'humanité. C'est dans ce sens qu'ils soutiennent de façon inconditionnelle le Général Paul Kagame, pourtant accusé d'avoir assassiné deux Chefs d'État africains, d'avoir déclenché et commis les massacres qui ont coûté la vie à plus d'un million de personnes en l'espace de trois mois¹.

Nous restons convaincus que la solution durable au drame qui sévit dans la région des Grands lacs africains réside dans la poursuite du Général Paul Kagame et de ses collaborateurs, accusés de crimes graves contre le droit international humanitaire. Cet acte rehaussera l'image de la justice internationale et contribuera réellement à la réconciliation du peuple rwandais, à la paix au Rwanda et dans les États voisins.

Fait à Arusha, le 15 novembre 2008.

Signataires (voir liste en annexe)

¹ Il est incompréhensible que le Général Karenzi Karake ait été soutenu par l'Union Africaine et que son mandat au Darfour ait été prolongé par l'ONU alors qu'il est sous mandat d'arrêt international lancé par le Juge français Jean Louis Bruguière et le Juge espagnol Andreu Fernando Merelles pour les crimes graves contre le droit international humanitaire qu'il a commis au Rwanda et en République Démocratique du Congo.

Prisonniers politiques de l'ONU

15 Novembre 2007 – 15 Novembre 2008 :

Une année de lutte soutenue pour la Vérité et la Justice.

Correspondances des Prisonniers politiques de l'ONU à Arusha – Tanzanie 15 novembre 2007 – 15 novembre 2008			
Date	Destinataire et objet de la lettre	En version	
		Française	Anglaise
15/11/2007	Lettre adressée au Président du Conseil de Sécurité de l'ONU, aux membres du Conseil de Sécurité de l'ONU, au Secrétaire Général de l'ONU et au Président du TPIR dont l'objet est : <i>“Transmission de la Déclaration des accusés et condamnés du TPIR énonçant leur statut de Prisonniers politiques des Nations Unies”</i> .	✓	✓
26/11/2007	Lettre adressée au Président du TPIR dont l'objet est : <i>“Dénonciation des pressions continues du FPR sur le TPIR”</i> .	✓	✓
10/12/2007	Lettre adressée au Président du TPIR dont l'objet est : <i>“Protestation contre la requête du Procureur aux fins de transfert du dossier de Jean Baptiste Gatete au Rwanda”</i> .	✓	✓
10/01/2008	Lettre adressée au Secrétaire Général de l'ONU et au Président du TPIR dont l'objet est : <i>“Dénonciation du chantage continué du régime de Kigali au TPIR”</i> .	✓	✓
14/01/2008	Lettre adressée à l'honorable Juge Richard Goldstone, Président du Comité Consultatif sur les Archives des Tribunaux de l'ONU, dont l'objet est: <i>«Considérations sur la destination des Archives du TPIR»</i>	✓	✓
14/02/2008	Lettre adressée au Président du Conseil de Sécurité de l'ONU, aux membres du Conseil de Sécurité de l'ONU, au Secrétaire Général de l'ONU et au Président du TPIR dont l'objet est : <i>“Protestation contre la persistance de l'arbitraire et des pratiques discriminatoires au TPIR”</i> avec une annexe de 27 pages (en français et en anglais).	✓	✓
18/02/2008	Lettre adressée au Président du Conseil de Sécurité de l'ONU, aux membres du Conseil de Sécurité de l'ONU, au Secrétaire Général de l'ONU et au Président du TPIR dont l'objet est : <i>“Obligation de mettre fin à l'impunité assurée par le TPIR au FPR et à son chef, le Président Paul Kagame”</i> .	✓	✓
03/03/2008	Lettre adressée au Président du TPIR dont l'objet est : <i>“Protestation contre la signature de l'accord entre le TPIR et le Rwanda relatif à l'exécution des peines dans ce pays”</i> .	✓	✓
23/04/2008	Lettre adressée au Président du TPIR dont l'objet est : <i>“Contre le transfert de Yusuf Muniyaki au Rwanda”</i> .	✓	
01/06/2008	Lettre au Président et aux membres du Conseil de Sécurité de l'ONU dont l'objet est : <i>“Recours au Conseil de Sécurité contre l'impunité assurée au FPR par le Procureur du TPIR”</i> .	✓	✓
29/06/2008	Lettre adressée au Secrétaire Général de l'ONU et au Président du TPIR dont l'objet est : <i>“Dénonciation de l'obstruction à la justice par le Procureur du TPIR”</i> .	✓	✓

Correspondances des Prisonniers politiques de l'ONU à Arusha – Tanzanie			
15 novembre 2007 – 15 novembre 2008			
Date	Destinataire et objet de la lettre	En version	
		Française	Anglaise
15/07/2008	Lettre au Président du TPIR et aux Juges de Première instance et d'Appel du TPIR dont l'objet est : <i>“Opposition ferme au transfert des accusés et condamnés du TPIR au Rwanda”</i> .	✓	✓
06/10/2008	Lettre adressée au Président du Conseil de Sécurité de l'ONU, au Secrétaire Général de l'ONU et au Président du TPIR dont l'objet est : <i>“Réaction contre le Rapport du gouvernement rwandais accusant l'État français d'être impliqué dans le génocide”</i> avec une annexe de 66 pages intitulée : <i>“Critique du Rapport de la « Commission nationale indépendante chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de l'État français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994 »</i> , Publié à Kigali, le 05 août 2008.	✓	
26/10/2008	Lettre adressée au Président du TPIR dont l'objet est : <i>“Réaction à votre Rapport devant l'Assemblée générale de l'ONU, le 13 octobre 2008”</i> .	✓	✓
12/11/2008	Lettre au Président du TPIR dont l'objet est : <i>“Clarifications sur la nouvelle Directive relative au transfert des condamnés”</i> .	✓	
15/11/2008	Lettre adressée au Président du Conseil de Sécurité de l'ONU, aux membres du Conseil de Sécurité de l'ONU, au Secrétaire Général de l'ONU, au Président et aux Juges du TPIR dont l'objet est : <i>“ Transmission du Communiqué publié à l'occasion du premier anniversaire de la “Déclaration des accusés et condamnés du TPIR énonçant leur statut de Prisonniers politiques des Nations Unie ”</i> .	✓	✓

Liste des signataires du Communiqué publié, le 15 novembre 2008, à l'occasion du premier anniversaire de la "Déclaration des accusés et condamnés du TPIR énonçant leur statut de Prisonniers politiques des Nations Unies".

1. BARAYAGWIZA Jean Bosco

2. BIKINDI Simon

3. BIZIMUNGU Augustin

4. GACUMBITSI Sylvestre

5. GATETE Jean Baptiste

6. HATEGEKIMANA Ildéphonse

7. IMANISHIMWE Samuel

8. KABILIGI Gratien

9. KAJELIJELI Juvénal

10. KAREMERA Edouard

11. KARERA François

12. KALIMANZIRA Callixte

13. MUHIMANA Mika

14. MUNYAKAZI Yusuf

15. NAHIMANA Ferdinand

16. NCHAMIHIGO Siméon

17. NDAYAMBAJE Elie

18. NDINDILYIMANA Augustin

19. NGIRABATWARE Augustin

20. NIYITEGEKA Eliezer

21. NSENGIYUMVA Anatole

22. NTABAKUZE Aloys

23. NTAHOBARI Shalom Arsène

24. NTEZIRYAYO Alphonse

25. NYIRAMASUHUKO Pauline

26. NZIRORERA Joseph

27. NZABONIMANA Callixte

28. RENZAHO, Tharcisse

29. RUGAMBARARA Juvénal

30. RUTAGANDA Georges

31. SAGAHUTU Innocent

32. SEMANZA Laurent

33. SETAKO Ephrem

34. SIMBA Aloys

35. ZIGIRANYIRAZO Protais

Arusha, November 15, 2008

UN Political Prisoners,
UN Detention Facility (UNDF)
Arusha, Tanzania.

The UN Security Council President,
Members of the UN Security Council,
The UN Secretary General,
The ICTR President,
Honorable ICTR Judges (all)

Objet: Transmission of our Communiqué of November 15, 2008

Dear Sirs, Madams,

We, the UN Political Prisoners at Arusha – Tanzania, have the honor to forward to you hereby attached our **Communiqué issued at the occasion of the first anniversary of the “Declaration of the accused and convicted of the International Criminal Tribunal for Rwanda stating their status of Political Prisoners of the United Nations”**.

Sincerely yours.

The signatories: see the list of the signatories of the Communiqué

Copy to:

- The ICTR Registrar, Arusha;
- The ICTR Prosecutor, Arusha;
- Defense Lawyers (all);
- ADAD President, Arusha;
- Commission for Human Rights, Geneva;
- International Commission of Jurists, Geneva.
- American Association of Jurists;
- International Association of Democratic Jurists, New Delhi.
- European Court of Justice;
- European Court for Human Rights, Strasbourg;
- Amnesty International, London;
- Families of the signatories;
- Center fighting against Impunity and Injustice in Rwanda, Brussels;
- FDU (Forces Démocratiques Unifiées);
- SOS Rwanda-Burundi;
- Dukomere Association, Brussels;
- FDIH, Paris;
- International Crisis Group (ICG)
- Human Rights Watch;
- The press.

UN Political Prisoners,
UN Detention Facility (UNDF)
Arusha, Tanzania.

Communiqué issued at the occasion of the first anniversary of the “*Declaration of the accused and convicted of the International Criminal Tribunal for Rwanda stating their status of Political Prisoners of the United Nations*”.

A year of sustained struggle for the Truth and Justice

After a thorough analysis of the activities of the ICTR since its creation, 31 prisoners have found that the Tribunal “has not accomplished any of its missions but has instead been diverted in order to serve as an instrument for the foreign policy of certain superpowers, members of the Security Council, and to reinforce the military dictatorship established in Rwanda by the RPF by excluding the Hutu community from power, notably, through collective incrimination and unfair justice based on ethnicity”.

Considering that the ICTR has put them in prison for political motive, they declared themselves, on November 15, 2007, **UN Political Prisoners** and committed themselves, henceforth, “to act as such, notably, by denouncing before the international public opinion, the unfairness of trials and judgments issued by that Tribunal under the control of RPF criminals and its powerful supporters with the real but undeclared mission of imposing victor’s justice”. Thereafter, other prisoners have shared that analysis and resolved to take the same course.

Today on November 15, 2008, we note that despite numerous obstacles, we contributed to make understand that the RPF regime is a torturer dictatorship which does not deserve any credibility, and that some of his top leaders have committed serious crimes against humanity for which they should be prosecuted by the international tribunal. By the means of abundant correspondences, we fought against the transfer to Rwanda of ICTR accused and convicted persons. We denounced the lie and untruthfulness, as well as attempts to divert the ICTR from its mandate.

We expressed our views on issues aimed at hiding the truth and at compromising justice within the ICTR by drawing the attention of that institution and of the international community on the drifts which irremediably jeopardized peace and national reconciliation in Rwanda.

The attached table shows the magnitude of the task and our determination to make our legitimate concerns understood. Unfortunately, the addressees of our claims have, in general, turned a deaf ear or paid a little attention to our pleas to the extent that most of our recommendations remain ignored.

At the occasion of this first anniversary and given:

- The ICTR undergoing completion strategy;
- The dramatic situation which is prevailing in the province of North Kivu, in the East of the Democratic Republic of Congo where the army of General Paul Kagame is involved along with the rebellious troops of General Laurent Nkunda, in a devastating war which has caused thousands of victims and forced more than a million of people to flee their homes;

We reiterate our request to UN authorities:

- To extend the ICTR mandate not for a period of one year only, but rather to give it sufficient time allowing it to proceed with cases awaiting for trial in strict respect of its Statute and its Rules of Procedure and evidence;

- To make sure that the ICTR put at the disposal of the convicted persons necessary facilities for the preparation of their motions for review of their judgments;
- To invite the ICTR to proceed, without delay, with the indictment of General Paul Kagame and his collaborators, accused of crimes against the international humanitarian law;
- To ensure the strict respect of the ICTR mandate as enshrined in Resolution 955 of 8 November 1994 and to ensure the independence and impartiality of the Tribunal;
- To intervene in order to put an end to hunting down and to arbitrary and discriminatory arrests of Hutus in exile on the basis of arbitrary lists made by the RPF regime whose awful objective is to silence any political opposition to the dictatorship established in Rwanda and even to annihilate Hutus;
- To denounce the RPF blackmail against States fulfilling their obligation of arresting and sending to trial members of that terrorist organization accused of serious crimes against the international humanitarian law;
- To urge the International Criminal Court to prosecute, without delay, all persons who perpetrated and continue perpetrating serious crimes against the international humanitarian law in the Democratic Republic of Congo;

We pray the UN Security Council and the UN Secretary General to fight against the politicization of international justice by some African Heads of state who, instead of supporting struggle against impunity, constitute a sort of league protecting political and military figures responsible for serious crimes against humanity. It is in this context that they unconditionally support General Paul Kagame, who is yet accused of having assassinated two African Heads of state, of having triggered and committed massacres which caused a million of victims in three months.¹

We remain convinced that the lasting solution to the tragedy which is devastating the African Great Lakes region reside in the prosecution of General Paul Kagame and his collaborators accused of serious crimes against international humanitarian law. Such act will enhance the image of the international justice and really contribute to national reconciliation and peace in Rwanda and in the neighboring States.

Done at Arusha, November 15, 2008

Signatories (see the attached list)

¹ It is incomprehensible that General Karenzi Karake was given support by the African Union and that his mandate in Darfour was extended by the United Nations despite the fact that he is under warrant of arrest issued by the French Judge Jean Louis Bruguière and the Spanish Judge Andreu Fernando Merelles for serious crimes against international humanitarian law committed in Rwanda and the Democratic Republic of Congo.

UN Political Prisoners

15 November 2007 – 15 November 2008:

A year of sustained struggle for the Truth and Justice

Correspondences from UN Political Prisoners at Arusha – Tanzania 15 November 2007 – 15 November 2008			
Date	Recipients and subject	Version	
		French	English
15/11/2007	Letter addressed to the President and members of the UN Security Council, the UN Secretary General and the ICTR President. Subject: “ <i>Transmission of the Declaration of the accused and convicted of the International Criminal Tribunal for Rwanda declaring their status of Political Prisoners of the United Nations</i> ”.	✓	✓
26/11/2007	Letter addressed to the ICTR President. Subject: “ <i>Denunciation of the continuing pressure on the ICTR by the RPF</i> ”.	✓	✓
10/12/2007	Letter addressed to the ICTR President. Subject: “ <i>Protest against the Prosecutor’s motion to transfer the case of Jean Baptiste Gatete to Rwanda</i> ”.	✓	✓
10/01/2008	Letter addressed to the UN Secretary General and the ICTR President. Subject: “ <i>Denunciation of the Kigali regime constant blackmail to the ICTR</i> ”.	✓	✓
14/01/2008	Letter addressed to Honorable Judge Richard Goldstone, President of the Advisory Committee of the Archives of UN Tribunals. Subject: « <i>Considerations on the destination of ICTR Archives</i> »	✓	✓
14/02/2008	Letter addressed to the President and members of UN Security Council, the UN Secretary General and the ICTR President. Subject: “ <i>Protest against the persistence of the arbitrary and discriminatory practices in the ICTR with an annex of 27 pages (in French and English).</i> ”	✓	✓
18/02/2008	Letter addressed to the President and members of UN Security Council, the UN Secretary General and the ICTR President. Subject: “ <i>Obligation to put an end to impunity granted to the RPF and its leader, President Paul Kagame</i> ”.	✓	✓
03/03/2008	Letter addressed to the ICTR President. Subject: “ <i>Protest against the signing of the agreement between the ICTR and Rwanda about the enforcement of sentences in that country</i> ”.	✓	✓
23/04/2008	Letter addressed to the ICTR President. Subject: “ <i>Against the transfer of Yusuf Munyakazi to Rwanda</i> ”.	✓	
01/06/2008	Letter addressed to the President and members of UN Security Council, the UN Secretary General. Subject: “ <i>Appeal to the UN Security Council against impunity granted to the RPF by the ICTR Prosecutor</i> ”.	✓	✓

Correspondences from UN Political Prisoners at Arusha – Tanzania 15 November 2007 – 15 November 2008			
Date	Recipients and subject	Version	
		French	English
29/06/2008	Letter addressed to the UN Secretary General and the ICTR President. Subject: <i>“Denunciation of the obstruction of justice by the ICTR Prosecutor”</i> .	✓	✓
15/07/2008	Letter addressed to the ICTR President and ICTR Judges (all). Subject: <i>“Firm opposition to the transfer of ICTR accused and convicted persons to Rwanda”</i> .	✓	✓
06/10/2008	Letter addressed to the President of the UN Security Council, the UN Secretary General and the ICTR President. Subject :: <i>“Reaction to the Report of the Rwandan government accusing the French State of being involved in genocide”</i> with an annex of 66 pages entitled: <i>“Critique of the Report of the national independent Commission assigned to gather evidence about the implication of the French State in genocide perpetrated in Rwanda in 1994 published at Kigali, august 05, 2008</i>	✓	
26/10/2008	Letter addressed to the ICTR President. Subject: <i>“Reaction to your Report to the UN General Assembly on October 13, 2008”</i> .	✓	✓
12/11/2008	Letter addressed to the ICTR President. Subject: <i>“Clarifications on the new Directive concerning the transfer of convicted persons”</i>	✓	
15/11/2008	Letter addressed to the President and members of UN Security Council, the UN Secretary General, the ICTR President and ICTR Judges (all). Subject: <i>“Transmission of the Communiqué issued at the occasion of the first anniversary of the Declaration of the accused and convicted of the International Criminal Tribunal for Rwanda stating their status of Political Prisoners of the United Nations”</i> .	✓	✓